

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 DECEMBRE 2022

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	10
Absent(s) :	0
Excusé(s) :	0
Représenté(s) :	5

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Représenté
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Présent
Fanny ECKERT	Représentée
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Représentée
Nicole STROSSER	Représentée
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Représenté

PROCURATION(S)

Benjamin ZIRGEL à Alain KLEINDIENST

Nicole STROSSER à Noëlle ABEGA

Philippe BLANCK à Jean-Michel HERRSCHER

Fanny ECKERT à Philippe SCHEIDECKER

Aurélie MAULER à Fanny OSTER

SECRETAIRE DE SEANCE

Agathe BAUDIQUEZ – Secrétaire de Mairie

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

01 Décembre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2 – Finances – Tarifs communaux 2023
- 3 – Service Eau et Assainissement – Tarification 2023
- 4 – Budget Principal – Décision modificative
- 5 – Budget Eau et Assainissement – Décision modificative
- 6 – Informations et divers

1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 - Finances – Tarifs communaux 2023

La Commission des Finances s'est réunie ce jour afin d'examiner les tarifs communaux applicables pour l'exercice 2022 et à procédé à quelques ajustements. Il est proposé de modifier les tarifs communaux au titre de l'exercice 2023 comme suit :

Location de la Salle communale		
Pour les particuliers		
Durée	Résidant dans la Commune	Résidant hors Commune
1/2 Journée	55 €	150 €
Journée	100 €	250 €
2 Jours consécutifs	180 €	450 €
Pour les professionnels		
1 ^{er} jour		250 €
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} jour		165 €
Du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} jour		83 €
Du 7 ^{ème} au 9 ^{ème} jour		48 €
A partir du 10 ^{ème} jour		35 €
Supplément chauffage		
Forfait journalier		25 €
Supplément lavage des sols		
Forfait location		50 €
Caution		
Montant	Résidant dans la Commune	Résidant hors Commune
Particuliers	100 €	250 €
Professionnels	250 €	250 €

Concessions de cimetière	
Concessions	Tarifs
Nouvelle concession de terrain – DCM 070502	100 €
Tombe simple – 30 ans	200 €
Tombe double – 30 ans	
Renouvellement de concession de terrain – DCM 021208	100 €
Tombe simple – 30 ans	200 €
Tombe double – 30 ans	
Nouvelle concession au columbarium – DCM 041108	1 500 €
La case – 15 ans	1 700 €
La case – 30 ans	
Renouvellement concession au columbarium – DCM 041108	200 €
La case – 15 ans	200 €
La case – 30 ans	

Droits de Place	
Nature	Montant
Stand	5.00 €
Camion	20.00 €
Électricité	5.00 €
Eau	5.00 €

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

DÉCIDE de valider les tarifs énumérés ci-dessus au titre de l'exercice 2023 ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

3 - Services Eau et Assainissement – Tarification 2023**3.1 – Prix de l'eau**

Pour rappel, le prix du mètre cube d'eau potable s'élève actuellement à 2.15 € HT.

Le SIAEPABE a décidé de porter le prix du mètre cube d'eau à 0.87 € HT pour le 2nd semestre 2022 et à 0.89 € HT à compter du 1^{er} semestre 2023.

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, propose de porter le prix du mètre cube d'eau potable consommé à 2.20 € HT pour les 1^{er} et 2nd semestres 2023.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Sur avis de la Commission des Finances réunie ce jour,

DÉCIDE de porter le prix de l'eau à 2.20 € HT le mètre cube d'eau consommé.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3.2 – Redevance communale d'assainissement

Pour financer les dépenses relatives aux frais de réalisation, d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement, la Commune perçoit une redevance d'assainissement assise sur le mètre d'eau consommée.

Pour rappel, la redevance communale d'assainissement s'élève actuellement à 1.00 € HT/m³ d'eau consommée.

La redevance syndicale a été portée à 1.30 € HT/m³ d'eau consommée depuis le 2nd semestre 2022.

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, propose de maintenir la redevance communale d'assainissement à 1.00 € HT/m³ d'eau consommée pour les 1^{er} et 2nd semestres 2023, compte tenu des investissements à venir.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé Madame Fanny OSTER et en avoir délibéré,
Sur avis de la Commission des Finances réunie ce jour,

DÉCIDE de maintenir la redevance communale d'assainissement à 1.00 € HT/m³ d'eau consommée pour l'exercice 2023.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3.3 – Location compteurs

Monsieur le Maire rappelle que les catégories tarifaires relatives à la location des compteurs ont été réajustées suite à leur renouvellement intégral dans le cadre du passage à la télégestion. La catégorie 3 m3 y a été intégrée en 2019.

CALIBRE DU COMPTEUR VOLUMETRIQUE	PRIX MENSUEL DE LA LOCATION
3 m3 – 5m3	1.00 € HT
7 m3	1.50 € HT
10 m3	2.00 € HT
Calibre supérieur à 10 m3 ou spécifique	3.50 € HT

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Sur avis de la Commission des Finances réunie ce jour,

DÉCIDE de maintenir pour l'exercice 2023, la tarification appliquée depuis le passage à la télégestion.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

4 – Budget Principal – Décision modificative

VU le Budget Primitif voté en Conseil municipal le 05 Avril 2022 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie ce jour ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

Afin de financer les différents engagements de la Commune, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires en adéquation au sein du Budget Principal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Fonctionnement Dépenses	Chapitre	Article	Montant
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	023	023	-20 000.00 €
Personnel affecté par le GFP de rattachement	012	6216	+21 000.00 €

Fonctionnement Recettes	Chapitre	Article	Montant
Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	77	773	+1 000.00 €

Investissement Dépenses	Chapitre	Article	Montant
Opération patrimoniale (Etudes plans Rue des Amandiers et Rue des Fleurs)	041	231	+2 511.60€
Opération patrimoniale (Etudes reconstitution Chemin du Mandelberg)	041	231	+1 148.16€
Opération patrimoniale (Etudes diagnostics installations éclairage public)	041	21538	+2 990.00€
Opération patrimoniale (Etudes projet ateliers municipaux)	041	2138	+2 016.00€
Réseaux de voirie	21	2151	-20 000.00 €

Investissement Recettes	Chapitre	Article	Montant
Opération patrimoniale (Etudes plans Rue des Amandiers et Rue des Fleurs)	041	203	+2 511.60€
Opération patrimoniale (Etudes reconstitution Chemin du Mandelberg)	041	203	+1 148.16€
Opération patrimoniale (Etudes diagnostics installations éclairage public)	041	203	+2 990.00€
Opération patrimoniale (Etudes projet ateliers municipaux)	041	203	+2 016.00€
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	021	021	-20 000.00 €

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

5 – Budget Eau et Assainissement – Décision modificative

VU le Budget Primitif voté en Conseil municipal le 05 Avril 2022 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie ce jour ;

VU l'instruction budgétaire M49 ;

Afin de financer les différents engagements de la Commune, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires en adéquation au sein du Budget Eau et Assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Fonctionnement Dépenses	Chapitre	Article	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	66	66111	+1 300.00 €
Titres annulés	67	673	- 9 000.00 €
Achats d'eau	011	605	+22 700.00 €

Fonctionnement Recettes	Chapitre	Article	Montant
Ventes d'eau aux abonnés	70	70111	+15 000.00 €

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

6 – Informations et divers

- École – Monsieur Éric DUBERTRAND présente aux membres du Conseil l'étude de faisabilité proposée par le bureau d'étude SETUI. La première partie de l'étude comprend notamment une étude thermique et la recherche de potentielles subventions. Les relevés précis du bâtiment de l'école devront être effectués. Les plans fournis serviront de base mais ne sauraient être suffisants. Le bureau d'étude SETUI a récemment porté le projet de réhabilitation des écoles de la ville de Neuf-Brisach.
La seconde partie de l'étude de faisabilité envisage les possibilités de constructions d'un point de vue architectural.
Monsieur le Maire propose de réaliser cette étude au début de l'année 2023.
Madame Fanny OSTER est favorable à cette proposition.
Madame Édith GREINER confirme que le volet portant sur la recherche de subventions est intéressant.
Monsieur Jean-Claude BURGHART précise que le coût de l'étude reste élevé.
Monsieur Jean-Michel HERRSCHER insiste sur le fait qu'il ne faut pas laisser le bâtiment se détériorer et qu'il faut agir.
Monsieur le Maire rappelle également le projet porté par la société SOVIA. L'étude présentée a pour finalité de conserver le bâtiment existant et de rechercher des aides. Une étude de cette envergure ne peut pas être réalisée en interne.
Monsieur Jean-Michel HERRSCHER précise que la faisabilité est obligatoire avant de lancer un projet de ce type.
Monsieur Éric DUBERTRAND explique qu'il sera nécessaire de procéder à la vente d'une partie de l'emprise foncière. Le montant des subventions sera variable selon le projet retenu. Une prise de décision est nécessaire. L'étude proposée permet d'avancer sur ce sujet. Il précise que les études portées par les bailleurs sociaux ne sont approfondies et ne constituent pas de réelles études de faisabilité qui sont des aides à la décision.
Monsieur le Maire ne se déclare pas favorable à la création de logements sociaux. Malgré la vente du foncier, l'opération ne sera pas neutre pour la Commune. Il rappelle que le projet de la société SOVIA est toujours d'actualité. Il précise que la Commune rencontrera également des problèmes concernant la location des logements actuels si ceux-ci venaient à être mal classés suite à un diagnostic de performance énergétique. Il indique que la validation ou non de l'étude sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.
Madame Noëlle ABEGA interroge les conseillers sur l'entreprise qui sera en charge des travaux à la suite de l'étude.
Monsieur Éric DUBERTRAND répond en précisant qu'il s'agit d'une étude de faisabilité et qu'ensuite une mission de maîtrise d'œuvre sur la base de cette étude sera nécessaire.
Il rappelle qu'une étude de faisabilité est indispensable dans le cadre d'une prise de décision. La Commune n'est pas en capacité de prendre une décision sur ce sujet sans une étude préalable.
Monsieur le Maire clôture le débat en précisant qu'un tour de table sera réalisé au cours de la prochaine session du Conseil municipal.
- École – Suite aux demandes des professeurs de l'école de Mittelwihr, un composteur sera prochainement installé à l'école. Ce composteur est fourni gracieusement par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
- SIPS – Compte-rendu de la réunion du mercredi 30 Novembre 2022 avec Madame LE BERRE et les élus des Communes de Riquewihr et de Zellenberg. Suite à la demande de retrait de la Commune de Zellenberg, les élus de la collectivité demande une révision des critères de répartition des participations communales. Le Syndicat est toujours dans l'attente de précisions quant au caractère inondable de son l'emprise foncière décrétée par le Préfet.

- Travaux – L'entreprise Torregrossa a procédé à la réparation de la fuite située rue du Château le lundi 28 Novembre 2022. Elle a également réparé une vanne située rue du Bouxhof et procédé à la réfection de l'enrobé endommagé rue de l'école.
- Maison Greiner – Des acheteurs potentiels sont intéressés par la vente de la Maison Greiner. Le compromis de vente sera signé prochainement.
- Cession de parcelles – Maître THUET a été reçu en Mairie le 22 Novembre 2022 afin d'échanger sur la cession des parcelles appartenant au domaine public et occupées illégalement Place des Fêtes et Chemin du Mandelberg. Afin d'accorder un futur droit de passage rue des Amandiers, la parcelle cadastrée section 05 parcelle 79 doit être divisée. Le cabinet de géomètres Un Point Six a été sollicité afin de réaliser cette opération.
- Géovino – Madame Fanny OSTER présente le projet Géovino porté par l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. Un premier parcours avait été installé sur le banc communal de Riquewihr en 2018. Ce parcours est aujourd'hui dans un état lamentable. La Commission Finances et Tourisme ainsi que l'Office de Tourisme souhaitent relancer aujourd'hui ce projet. Une étude a donc été réalisée et plusieurs scénarii ont été proposés. Certaines Communes viticoles sont très intéressées. L'Office de Tourisme sera le porteur du projet en collaboration avec les Communes. Une décision sera prise ultérieurement par la Communauté de Communes afin de valider ou non un ou plusieurs scénarii.

Ouverture de séance à 19h¹⁵
Levée de séance à 20h¹⁵